

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de Sensibilisation à la Sûreté



Textes de références

Arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté et son Annexe I.
Note GM1 n°214 du 09/12/2013 et son Annexe relative à la mise en oeuvre de l'arrêté du 19/11/2012.

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation permettant la délivrance du certificat correspondant.

Objectif de la formation

Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue du personnel. Au sortir de la formation, le (la) stagiaire sera capable de reconnaître les menaces pour la sûreté, de comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté, de rester vigilant.

Prérequis pour l'entrée en formation

Certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.

Publics concernés

Tout marin employé ou engagé dans une capacité quelconque à bord d'un navire devant satisfaire aux dispositions du code ISPS, à l'exception des personnes en charge de tâches spécifiques liées à la sûreté.

Validité

Pas de fin de validité

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « **Certificat de Sensibilisation à la Sûreté** » : 05 heures (évaluation comprise)

Minimum : 6

Maximum : 6

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continu sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques

Formation théorique : apport de connaissances, approche par les compétences.

Modalités d'évaluation

Pour se voir délivrer l'attestation, il faut avoir suivi la formation et démontrer avoir atteint la norme de compétences minimales requises (Tableau A-VI/6-1 du code STCW).
Obtenir une note supérieure à 10/20 lors du test des connaissances.

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

France travail: <https://www.francetravail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>